

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 2004-381 DU 12 JUILLET 2004

Portant ratification des amendements de  
Montréal et de Beijing au protocole de  
Montréal relatif à des substances qui  
appauvrissent la couche d'ozone.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République  
du Bénin ;

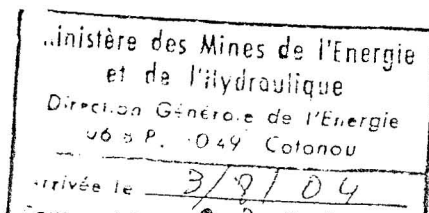
Vu la loi n° 2004-12 du 02 juillet 2004 portant autorisation de ratification des  
amendements de Montréal et de Beijing au protocole de Montréal relatif à  
des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats  
définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du  
gouvernement ;

**DECRETE** :

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont ratifiés les amendements de Montréal et de Beijing au  
protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche  
d'ozone et dont les textes se trouvent ci-joints.

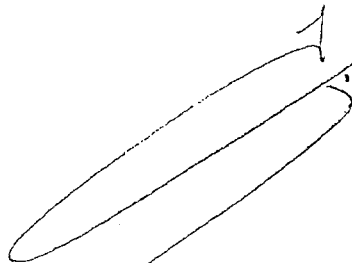


.../...

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 juillet 2004

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



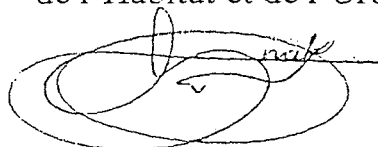
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de l'Intégration Africaine,



Rogatien BLAOU.-

Le Ministre de l'Environnement,  
de l'Habitat et de l'Urbanisme,



Luc-Marie Constant GNACADJA.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MEHU 4  
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5  
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-  
FASJEP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1